



Factsheet: M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Hedged kap

Rapport mensuel au 31-03-24

Durée indéterminée

Catégorie: Fonds international d'obligations

VNI: **10,362** EUR

Rating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de  à  constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

Le fonds vise à générer à la fois une croissance du capital et un revenu, de manière à dégager un rendement liés à une exposition à des flux de revenu optimaux sur les marchés financiers.

Investissement principal : Le fonds est un fonds flexible dont au moins 50 % seront investis en obligations. Le fonds investit dans des obligations émises par des États ou par des sociétés de pays développés ou émergents. Le gestionnaire des investissements peut investir dans des obligations de types très divers (obligations d'État, obligations d'entreprises « investment grade », obligations d'entreprises haut rendement, obligations non notées, titres adossés à des actifs, etc.), dans n'importe quelle devise, de manière à tirer parti des possibilités les plus rémunératrices.

Autres investissements : Le gestionnaire des investissements peut investir jusqu'à 20 % du fonds dans des actions de sociétés s'il considère que les actions d'une société donnée sont plus intéressantes que ses obligations. Le fonds peut aussi détenir des liquidités et des actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités.

Instruments dérivés : Le fonds investit de manière directe, ainsi qu'indirectement par le biais d'instruments dérivés. Les instruments dérivés servent également à la gestion des risques et à la réduction des coûts, et permettent de compenser l'impact des risques de change liés aux investissements du fonds dans des devises autres que l'euro. Les instruments dérivés peuvent aussi servir à générer un effet de levier (c'est-à-dire prendre une exposition à des investissements dépassant la valeur du fonds).

Pour des informations plus détaillées sur les types d'obligations détenues et les instruments dérivés utilisés, veuillez vous reporter au Prospectus, disponible sur le site www.mandg.be/documentation

Résumé de la stratégie : Le gestionnaire des investissements sélectionne les investissements sur la base de l'évaluation d'une combinaison de facteurs : aspects macro-économiques, actif, secteur, action. Répartir les investissements entre émetteurs et secteurs d'activité est essentiel à la stratégie du fonds, et le gestionnaire des investissements sélectionne chaque obligation avec l'aide d'une équipe interne d'analystes.

Comparateur de performances : Le fonds est activement géré. Un indice composite se composant pour 1/3 de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index EUR Hedged, pour 1/3 de l'indice Bloomberg Barclays Global High Yield Index EUR Hedged et pour 1/3 de l'indice Bloomberg Barclays Global Treasury Index EUR Hedged est un point de référence par rapport auquel la performance du fonds peut être mesurée. Ces indices représentent respectivement les marchés mondiaux des obligations de sociétés « investment grade », des obligations de sociétés haut rendement et des obligations d'État.

Le gestionnaire des investissements a toute latitude en matière de choix des placements du fonds.

Tout revenu généré par le fonds sera réinvesti dans votre placement

Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés pour l'investisseur.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 20-04-07 au 31-03-24



■ M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Hedged kap

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

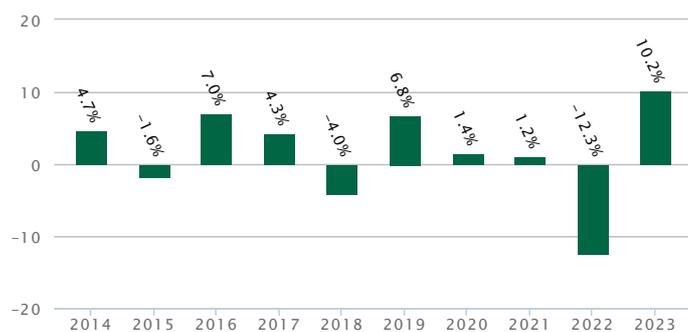
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 31-03-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Hedged kap	+1,59%	-0,42%	-0,42%	+7,08%	-1,26%	+0,49%	+1,35%	+4,34%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



■ M&G (Lux) Investment Funds 1 - M&G (Lux) Optimal Income Fund EUR A Hedged kap

Dividendes bruts

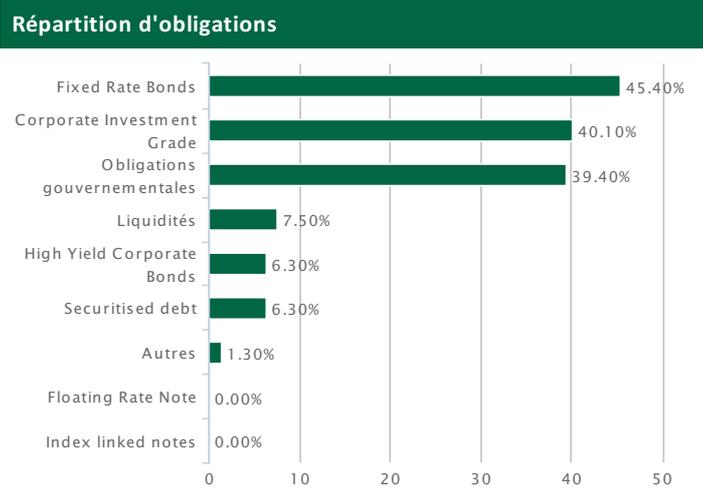
Distribue un dividende

Non

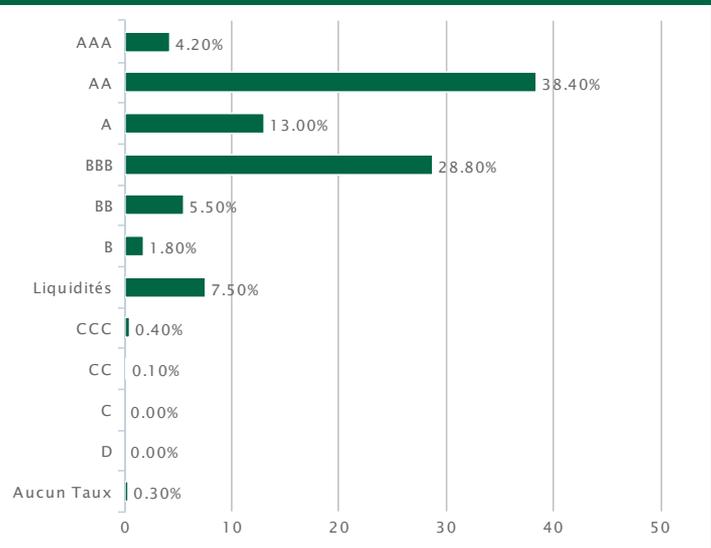
Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. La performance du fonds avant son lancement le 5 septembre 2018 est celle de la catégorie d'actions A-H de capitalisation en EUR du M&G Optimal Income Fund, après déduction des taxes applicables au Royaume-Uni, hors frais d'entrée et de sortie. Le M&G Optimal Income Fund est un fonds agréé au Royaume-Uni qui a été lancé le 8 décembre 2006. La catégorie d'actions A-H de capitalisation en EUR a été créée le 20 avril 2007. Le 8 mars 2019, la catégorie d'actions A-H de capitalisation en EUR a fusionné avec la catégorie d'actions A de capitalisation en EUR du M&G (Lux) Optimal Income Fund. • Les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures. • Les performances passées ont été calculées en incluant les taxes, les frais courants et la commission de performance à l'exception des frais d'entrée et de sortie. • Le fonds a été lancé le 05 septembre 2018 et les actions de capitalisation de Catégorie A en EUR ont été lancées le 07 septembre 2018. • La performance avant le lancement de la catégorie d'actions est celle de la catégorie d'actions de capitalisation A-H EUR du M&G Optimal Income Fund, laquelle a été absorbée par la présente catégorie d'actions. Source: Infront

Composition

Positions principales	
Electricite De France	1,40%
JP Morgan	1,30%
Apple	1,00%
European Union	1,00%
Morgan Stanley	1,00%
Wells Fargo & Company	1,00%
Banco Santander	0,90%
Bnp paribas	0,90%
Lloyds Banking Group	0,90%
Toronto-Dominion Bank	0,90%



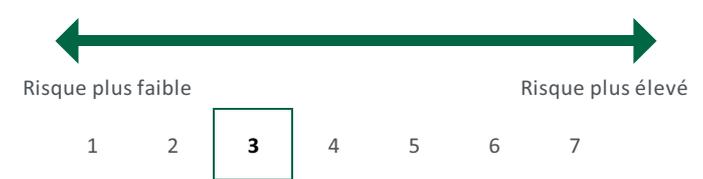
Répartition par rating



Caractéristiques

Général	
Type de parts	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	Pas disponible
Taille du compartiment	9.205.325.911,40 EUR
Devise	EUR
Code ISIN	LU1670724373
Horizon d'investissement	Minimum 5 ans
Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit luxembourgeoise M&G (Lux) Investment Funds 1
Compartiment de	M&G (Lux) Investment Funds 1
Service financier	ABN Amro Private Banking NV, Roderveldlaan 5 bus 4 2600 Berchem Belgium
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Société de gestion	M&G Luxembourg S.A.
Gestionnaire(s)	Stefan Isaacs

L'indicateur de risque



• L'indicateur de risque et de rendement ci-dessus est fondé sur des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cette classe d'actions. Cette Classe d'actions est catégorisée dans la classe de risque 4, car sa Valeur nette d'inventaire a subi dans le passé des fluctuations à la hausse comme à la baisse moyennes.

• La catégorie de risque ci-dessus n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer.

• La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la performance sont décrits ci-dessous : • La valeur et les revenus générés par l'actif du fonds fluctueront à la hausse comme à la baisse. Ainsi, la valeur de votre investissement pourra aussi bien baisser qu'augmenter. Rien ne garantit que le fonds atteindra son objectif et il est possible que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement initial.

• Les investissements en obligations sont influencés par les taux

Valeur nette d'inventaire (VNI)	
Première VNI	5,04 EUR au 20-04-07

Périodicité	Quotidiennement
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be http://www.lecho.be http://www.fundinfo.com http://www.mandg.be

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	1.000 actions
Minimum de souscription supplémentaire	75 actions

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	12h le jour J, où J est un jour ouvrable
Date d'évaluation du cours	J
Date-valeur	J+3

d'intérêt, l'inflation et les notations de crédit. Il est possible que les émetteurs d'obligations ne paient pas d'intérêts ou ne remboursent pas de capital. Tous ces événements peuvent diminuer la valeur des obligations détenues par le fonds.

- Les obligations à haut rendement comportent généralement un risque plus élevé que les émetteurs d'obligations ne soient pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser le capital.

- Le fonds peut utiliser des instruments dérivés pour profiter d'une hausse ou d'une baisse attendue de la valeur d'un actif. Si la valeur de l'actif varie de façon inattendue, le fonds subira une perte. L'utilisation d'instruments dérivés par le fonds peut être importante et dépasser la valeur de son actif (effet de levier). Cela a pour effet d'agrandir l'ampleur des pertes et des gains, ce qui entraîne de plus grandes fluctuations dans la valeur du fonds.

- Investir dans les marchés émergents comporte un risque de perte plus élevé en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés. Il peut être difficile d'acheter, de vendre, de conserver ou d'évaluer des investissements dans ces pays.

- Le fonds est exposé à différentes devises. Des produits dérivés sont utilisés pour minimiser, mais pas toujours éliminer, l'impact des fluctuations de change.

- Dans des circonstances exceptionnelles où les actifs ne peuvent être évalués à leur juste valeur ou doivent être vendus à un escompte important pour obtenir des liquidités, nous pouvons suspendre temporairement le fonds dans le meilleur intérêt de tous les investisseurs.

- Le fonds pourrait perdre de l'argent si une contrepartie avec laquelle il fait affaire ne souhaite pas ou devient incapable de rembourser les sommes dues au fonds.

- Les risques opérationnels découlant d'erreurs dans les opérations, les valorisations, la comptabilité et les rapports financiers, entre autres, peuvent également avoir une incidence sur la valeur de vos placements.

Une description plus détaillée des risques auxquels le fonds est exposé est incluse dans le Prospectus du fonds à l'adresse www.mandg.be/fondsdocumentatie

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 25 000 EUR: 2,00% • 25 000 à 49 999 EUR: 1,75% • 50 000 à 74 999 EUR: 1,50% • 75 000 EUR ou plus: 1,25%
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	1,25%
Frais courants	1,34%. Ce montant peut changer d'une année sur l'autre.
Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Max. 2%, sur base de la VNI
Anti-dilution levy	Aucun
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	1,32% (avec un maximum de 4.000 Euro) d'application en cas de vente.
Précompte mobilier sur dividende*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs

directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Estimation des frais	français
 Estimation des frais	néerlandais
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	anglais
 Rapport annuel	anglais
 Rapport semestriel	anglais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <http://www.mandg.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser au promoteur de l'OPC : M&G Customer Relations, PO Box 9039, Chelmsford, CM99 2XG ou à l'instance compétente en intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers : ombudsman en conflits financiers (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, 1000 Bruxelles, Ombudsman@Ombudsfin.be).

Powered by

